28.05.2014 - 10:00 Uhr

Un sondage montre que les caisses de pension gèrent leur fortune à moindre frais

Zurich (ots) -

En matière de frais de gestion de la fortune, la transparence s'est améliorée dans les institutions de prévoyance: dans le cadre de la publication de leurs rapports d'activités pour l'exercice 2013, elles font désormais figurer les frais indirects des placements collectifs (fonds, fondations de placement ou ETF) dans les comptes annuels. Elles ont ainsi répondu avec succès à l'exigence d'une meilleure transparence des coûts de gestion de la fortune dans la prévoyance professionnelle.

Un sondage réalisé auprès des membres de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) montre qu'en ce qui concerne les frais de gestion de la fortune, la prévoyance vieillesse collective est particulièrement avantageuse pour les assurés. 283 institutions de prévoyance gérant une fortune globale de 420,5 milliards de francs - soit plus de la moitié de la fortune de la prévoyance professionnelle - ont participé à ce petit sondage. Les coûts des placements transparents, qui représentent 98,6% de la fortune globale des institutions de prévoyance ayant participé à ce sondage, s'élèvent à 42,6 points de base, autrement dit 43 centimes sur 100 francs de fortune de prévoyance. Ils sont donc, en proportion, moins chers que le prix des 2 sacs en papier qui vous servent à transporter 100 francs de marchandises achetées au supermarché. Pour 1,4% de la fortune seulement, les frais de gestion n'ont pas pu être recensés selon les standards reconnus. Ceux-ci sont répertoriés séparément comme placements non transparents dans l'annexe aux comptes annuels.

L'ASIP s'engage en faveur d'une meilleure transparence des coûts, et ce dans l'intérêt des assurés, comme elle l'a, à juste titre, toujours réclamée. Les caisses de pension, quant à elles, optimisent continuellement leurs frais de gestion de la fortune dans le cadre de l'organisation de leurs placements. Leur objectif est un rendement net qui soit le plus élevé possible, au profit des assurés. Toutefois, ce qui compte le plus, ce n'est pas le coût des services, mais le rapport qualité-prix. Il est, certes, important de veiller à limiter les frais, mais à long terme, le rendement net - et donc le succès obtenu en fonction des coûts - en dit plus sur le succès effectif d'une stratégie de placement pour les assurés. Renoncer à des rendements lucratifs uniquement par peur de générer des frais trop élevés n'est pas dans leur intérêt. Malheureusement, le succès d'une stratégie de placement ne peut être constaté que rétrospectivement.

Contact:

Hanspeter Konrad, directeur de l'ASIP Téléphone +41 43 243 74 15 E-mail konrad@asip.ch

http://www.mit-uns-fuer-uns.ch/blog http://www.facebook.com/mitunsfueruns http://twitter.com/pensionskassen

 $Diese\ Meldung\ kann\ unter\ \underline{https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005511/100756772}\ abgerufen\ werden.$